Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260708-061_26-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

061/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 8 juillet 2026

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric LE SCANFF, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES
Absents : Éric HUON, Catherine MÉNEZ, Séverine SUIRE
Procurations : Éric HUON à Éric LE SCANFF, Catherine MÉNEZ à Gilbert TOUDIC, Séverine SUIRE à Sonia FLOCH
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2026

Objet : Vente du délaissé de voirie communale de Kerriwal

Vu les articles L.2121-29 du Code des collectivités territoriales ;
Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code des collectivités territoriales précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune;
Monsieur Le Maire propose la vente d'un délaissé de voirie communale sis à Kerriwal.

Considérant la délibération n°367/20 du 4 décembre 2025 constatant la désaffectation matérielle de la portion de chemin actuellement non cadastrée constituant ce délaissé de voirie communale d'une surface d'environ 600 m², prenant acte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique préalable au déclassement tel que prévue par l'article L141-3 du Code de la voirie routière et prononçant le déclassement de ce délaissé de voirie communale ;
Considérant la délibération n°376/20 du 29 janvier 2026 relative au projet de vente à M et Mme Pascal NORMAND domiciliés 1 Kerriwal d'un délaissé de voirie communale au prix de 4 000 € / ha, frais de bornage et de Notaire à la charge des acquéreurs ;
Considérant le plan de bornage et de division en date du 4 mai 2026, réalisé par le cabinet de géomètres QUARTA, versé en annexe ;
Considérant que ce plan de division fait état d'une nouvelle numérotation cadastrale de ladite parcelle numérotée E 1270, d'une contenance de 706 m² ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de vendre la parcelle cadastrée E 1270 d'une contenance de 706 m² à M et Mme Pascal NORMAND au prix de 4 000 € TTC / ha, soit un prix total de 282,40 € TTC, frais de Notaire à la charge des acquéreurs.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents s'y référent.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,
Cyrielle MOY

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260708-061_26-DE